

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2109

présenté par

Mme Valérie Petit, M. Testé, Mme Lenne, M. Vignal, M. Gérard et Mme De Temmerman

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.